

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

**Le Pouvoir de dompter du faible:** construction de l'autorité publique et des techniques de pouvoir tutélaire dans les politiques d'immigration et de colonisation du Service de Peuplement du Sol National.

Jair de Souza Ramos  
Docteur en Anthropologie par le PPGAS du Musée National  
Professeur Adjoint du Département de Sociologie des  
Sciences Sociales de l'Université Fédérale Fluminense

“C'est, sans aucun doute, en raison de tout cela que le phénomène migratoire en sa totalité, émigration et immigration, ne peut être décrit et interprété, autrement qu'à travers les catégories de la pensée d'État. Ce mode de pensée est tout entier inscrit dans la ligne de démarcation, invisible ou à peine perceptible, mais dont les effets sont considérables, que sépare de façon radicale 'nationaux' et 'non-nationaux'.

...  
C'est aussi pour toutes ces raisons que l'on peut dire que 'penser l'immigration, c'est penser l'État' et que c'est 'l'État qui se pense lui-même en pensant l'immigration'. Et c'est peut-être une des dernières choses que l'on découvre quand on réfléchit au problème de l'immigration et qu'on travaille sur l'immigration, alors que qu'il aurait fallu sans doute commencer par là ou, pour le moins, savoir cela avant de commencer. Ce que l'on découvre de la sorte, c'est cette vertu secrète de l'immigration comme étant une des introductions, et peut-être la meilleure qui soit, à la sociologie de l'État” (Sayad, 1999:6 – mise entre guillemets par l'auteur).

L'objectif du présent travail est d'argumenter en faveur d'une approche sur des politiques d'immigration et de colonisation qui souligne le rôle que celles-ci accomplissent à l'intérieur de processus plus amples de formation des États Nationaux. Pour ce faire, je montrerai comment les techniques de pouvoir impliquées dans la mise en place de ces politiques, qui sont des techniques visant à inciter des comportements, jouent un rôle dans la construction de l'autorité publique.

Mon argumentation sera développée à travers l'examen de quelques aspects impliqués dans les actions et les représentations développées par les agents du Service de Peuplement du Sol National (Peuplement)<sup>1</sup>, agence du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, responsable, depuis sa fondation en 1907 jusqu'au début de la décennie 1930, de l'instauration des politiques fédérales d'immigration et de colonisation.

Je pars là d'une démarche anthropologique selon laquelle les politiques publiques doivent être conçues non pas comme une simple application de projets au moyen de structures préexistantes, mais comme un locus de construction de ces structures et, par conséquent, de l'autorité publique.

Il s'agit d'une lecture de l'administration publique qui met en relief la façon dont les mécanismes d'administration sont structurés au moyen de la construction des objets des politiques publiques, par le recrutement des agents sociaux qui les conduisent, et par la

---

<sup>1</sup> A partir de là, j'identifierai le Service de *Peuplement du Sol National* par les termes *Peuplement* ou *Service*.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

constitution des réseaux d'interaction sociales au moyen desquelles ces politiques circulent. Particulièrement, je mettrai l'accent sur un aspect des processus de formation de l'État, qui est celui relatif à la construction de l'autorité publique. Au bout de mon argumentation concernant les représentations et les actions impliquées dans la politique de Peuplement du Sol National, j'espère pouvoir montrer l'importance des politiques d'immigration et de colonisation en sa construction même.

### **Les politiques d'attraction d'immigrants comme objet : De subsidiés, spontanés et indésirables.**

Au XVIIIe siècle, sur une population qui atteignait tout simplement 2 millions, près de 400 mille Portugais sont venus au Brésil et quelques autres ont continué à y arriver de manière ininterrompue tout au long du XIXe siècle et de la plus grande partie du XXe siècle. Dans leur majorité, ils émigraient par des ressources propres, et ils étaient mêlés à des réseaux familiaux ou communautaires qui les aidaient tant au départ du Portugal qu'à l'arrivée au Brésil. Ces émigrants se sont acheminés de préférence vers les villes et, le long des années, une partie d'entre eux a entrepris d'innombrables voyages d'aller-retour entre les deux pays, s'écartant ainsi d'un modèle rigide de fixation. (Klein, 2000)

L'objectif de ce tableau impressionniste que je viens de faire à l'égard d'une parcelle de l'immigration portugaise n'est pas celui de définir de façon directe l'objet de mon argumentation concernant l'efficacité à penser des politiques d'immigration du point de vue des processus de formation d'État. Toutefois, il apparaît là, par contraste, l'objet à partir duquel j'ai l'intention de la développer : les actions et les classifications d'origine étatique dirigées à des immigrants et à des colons. Car c'est sous le fond de cette possibilité si bien représentée par une parcelle significative de l'immigration portugaise, quelle que soit celle d'immigrants qui se mouvementent selon des calculs et des supports multiples, que devient plus visible l'effort étatique d'intervenir dans ce processus complexe de façon à ébaucher une direction aux immigrants à travers une série de mécanismes d'attraction et de conduction.

Ces milliers de Portugais et tant d'autres milliers d'immigrants d'innombrables nationalités, qui sont venus au Brésil de manière semblable, étaient classifiés comme spontanés dans les registres d'entrée d'immigrants fait par des agents du *Peuplement*, ainsi que dans d'autres discours d'origine étatique sur l'immigration. Selon l'article 95 du décret no 6.445, du 19 avril 1907, à travers lequel étaient approuvées *les bases réglementaires du Service de Peuplement du Sol National*, étaient « *considérés comme des immigrants spontanés ceux qui viendraient de ports étrangers portant un billet de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe, à leur propre compte* » (Bailly, 1931 :117). Ces immigrants étaient mis en opposition aux subsidiés qui, selon l'article 97 du même décret, étaient ceux à qui les états ou l'Union payaient « *des billets de 3<sup>e</sup> classe depuis le port d'embarquement jusqu'au port de Rio de Janeiro ou n'importe quel autre port national, où était offert le service de réception et d'hébergement* » (Bailly, 1931 :118).

Ces deux catégories permettent de comprendre la spécificité des actions des agents du Peuplement face aux immigrants, d'autant plus que dans leur période d'activité elles ne trouvaient pas de correspondants dans les discours juridico-administratifs établis au niveau international.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Une lecture rapide des articles votés comme résolution finale de la *Conférence Internationale d'Émigration et d'Immigration* réalisée en 1924 à Rome, en Italie<sup>2</sup>, réunissant des délégations de 57 pays de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, montre l'inexistence de catégories qui correspondent à la dichotomie *spontané/subsidié*. (Conférence Internationale d'Émigration et d'Immigration apud RMAIC, 1924 :149s). Tout simplement l'article 7, « *recrutements collectifs de travailleurs pour l'étranger* », section 3, « *Moyens à adopter pour promouvoir l'émigration d'après les nécessités de main d'oeuvre des pays d'immigration* », apportait quelque chose de proche à la catégorie *subsidié*, qui était la catégorie *recrutements* (dans l'original français). Tout de même, je ne crois pas qu'il soit possible de voir là une traduction adéquate de la catégorie *subsidié*, pour deux raisons. Premièrement, le *recrutement* ne qualifiait pas l'immigrant, mais uniquement les moyens, étatiques ou non, que les représentants des États nationaux reconnaissaient comme légitimes dans l'action de *recruter* des immigrants. Deuxièmement, le *recrutement* apparaissait tout simplement comme l'un des aspects des relations entre les États nationaux sans que cela s'inscrive dans une opposition comme *subsidié/spontané* qui comprenait amplement les classifications étatiques concernant les immigrants au Brésil et, par conséquent, structurait les actions face à eux.

Cette paire classificatoire, *subsidié/spontané*, relative aux immigrants et aux formes de traitement auxquelles ils étaient soumis, est aussi absente dans une partie de la littérature qui a discuté des politiques d'immigration. Analysons cette affirmation en détail.

Dans un texte intitulé « *Characteristics of migration and immigrant absorption* » qui, malgré le fait qu'il ne soit pas orienté vers la discussion de politiques d'immigration, a eu une grande importance dans l'analyse des processus d'immigration, d'une manière générale, Eisenstadt (1954) s'est proposé d'identifier les plus importantes caractéristiques sociales et psychologiques du processus de migration et d'absorption des immigrants de façon à construire un modèle d'analyse de ces phénomènes. Et sur les six pas prévus dans son modèle, les quatre derniers avaient directement trait, spécifiquement, à l'absorption d'immigrants. Dans ces pas, devraient être analysés : le processus d'institutionnalisation du comportement de l'immigrant dans le nouveau pays – il vaut mieux le dire, les nouveaux rôles et les nouvelles valeurs incorporés par ceux-là ; les possibilités ouvertes et les exigences imposées par la structure sociale du nouveau pays ; le rapport entre les communautés d'immigrants et l'allocation des différents types de rôles au sein de la société absorbante ; et les différents types de comportement désintégré et les possibilités de désorganisation institutionnelle et de changements dans la nouvelle société<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Selon Noiriël, ce congrès s'inscrit dans une série progressive d'accords internationaux qui, même s'ils se heurtent à des difficultés posées par la croissance des nationalismes, sont parvenus à établir, dans les années 30, l'idée d'un droit international en matière d'immigration. La conférence de Rome, en particulier, apporte la première définition précise, dans le droit international, des termes *émigrant* et *immigrant*, tout en ayant joué un rôle très significatif dans la constitution de mécanismes administratifs nationaux de traitement des immigrants (Noiriël, 1988 :115). Pour un résumé des parcelles des délibérations approuvées dans ce congrès, voir Martins, 1992.

<sup>3</sup> Si nous prenons pour référence quelques formulations présentes dans «Le phénomène migratoire : une relation de domination» (1981), de l'anthropologue algérien Abdelmalek Sayad, auteur de textes fondamentaux sur l'émigration/immigration algérienne en France dans la seconde moitié du XXe siècle, nous pouvons prendre l'analyse d'Eisenstadt comme une expression de la transformation des problèmes sociaux des pays d'immigration en des problèmes sociologiques. Selon Sayad, beaucoup des thèmes traditionnels des études sur l'immigration traduisent, en réalité, des préoccupations sociales à l'égard de l'insertion et de l'assimilation de l'immigrant de manière à préserver « l'ordre public ».

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Comme dans un dédoublement de cette problématique, une grande partie de la littérature de la fin du XXe siècle, produite en Europe concernant les politiques d'immigration, se penche, bien que de manière critique, sur les thèmes exposés dans le modèle d'Eisenstadt. A partir d'une discussion, apparemment inévitable, définie par le **problème social** que l'immigration représente pour les États nationaux des pays du premier monde, d'innombrables études ont été menées sur le développement et/ou la nature des mécanismes d'assimilation des immigrants et, comme un des corollaires de cette préoccupation, sur les mécanismes de restriction à l'entrée d'immigrants, comme objet central des études sur les politiques d'immigration.

Donc, à partir des années 70, lorsque se sont révélées les difficultés croissantes des États européens à avoir affaire à une immigration qui est devenue permanente, à l'impact de ce processus sur l'idée de nation et sur le fonctionnement des mécanismes d'État, se sont également multipliées les études concernant le rapport entre l'immigration et l'État national, les mécanismes dont les sociétés et les cultures nationales disposent pour assimiler les immigrants et, en spécial, sur les manières dont les agents étatiques des *pays d'immigration* ont construit, le long des années, plusieurs mécanismes restrictifs et sélectifs à l'entrée et l'accès à des droits de la part des immigrants. (Sales, 1992).

Dans le but de l'argumentation que je propose ici, il faut attirer l'attention sur une spécificité de ces études, en ce qui concerne la théorisation sur des politiques d'immigration, qui porte sur l'absence d'une réflexion sur les politiques d'attraction des immigrants et de leur mécanismes.

Cette absence a du moins une raison très simple : beaucoup des études qui sont à l'origine des formulations théoriques plus amples sur la politique d'immigration ont pour objet d'expliquer les politiques d'immigration des pays de l'Europe ou de l'Amérique du Nord, où les mécanismes d'attraction des immigrants ne sont pas ou n'ont pas été prédominants, tout au long de l'histoire, bien qu'ils ne soient pas inexistantes. Autrement dit, cette littérature prend pour objet d'investigation et pour référence dans la construction de ses modèles théoriques d'explication des *pays d'immigration* où ces actions-là qui constitueraient des figures semblables à celle du *subsidié* étaient marginales, voire inexistantes.

Nous pouvons trouver, même chez un auteur complexe et critérieux tel que Sayad, ces opérations qui font comme si elles traduisaient la nature des rapports actuels entre les pays d'immigration, presque toujours dudit premier monde, et les pays d'émigration, dont beaucoup appartenant à des régions autrefois coloniales, dans des formulations théoriques plus abstraites concernant les politiques d'immigration. Ainsi, en prenant pour objet les négociations bilatérales entre les pays d'émigration et les pays d'immigration, l'auteur affirme :

“Un des pièges de l'immigration, transaction bilatérale en droit (fiction que chacun des partenaires a intérêt à entretenir) mais, en réalité, décidée unilatéralement par le partenaire dominant, est que le pays d'origine ne peut ni approuver, ni ignorer totalement ce qu'aura décidé son interlocuteur” (Sayad, 1991:259).

Là, l'auteur suppose que le pôle dominant dans le rapport entre les deux pays réside dans les pays d'immigration, pleinement souverains dans la définition du traitement donné aux immigrants, ce qui se traduirait dans la formulation autonome de mécanismes de restriction, de sélection et d'assimilation des immigrants. Si cette formulation tient compte des rapports entre les pays d'immigration du premier monde et les pays d'émigration du tiers monde, du

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

moins depuis les années 50, sa généralisation indiscriminée pousse quelques chercheurs à concentrer leurs regards sur les aspects restrictifs des politiques d'immigration comme l'expression même d'une action étatique en matière d'immigration (Zubillaga, 2000 :427)

Autrement dit, on conçoit les actions étatiques en matière d'immigration comme dirigées de façon exclusive par les pays d'immigration et articulées entre deux pôles : d'un côté, un règlement étatique minimal, ou bien inexistant, des déplacements des immigrants, ce qui caractériserait des analyses qui supposent l'existence d'une **ère d'or** des immigrations ; de l'autre, des actions étatiques dirigées vers la sélection ou la restriction à l'entrée d'immigrants, lesquelles caractériseraient la prise d'un rôle actif dans les déplacements des immigrants par les agents étatiques des *pays d'immigration*.

Il se trouve que des agents étatiques de pays comme l'Argentine, l'Uruguay, le Chili, le Pérou et le Brésil ont utilisé l'offre de lotissements de terrain, le paiement de billets et la publicité dans *les pays d'émigration* comme des instruments d'attraction d'immigrants européens<sup>4</sup>. Et ils l'ont fait sans jamais disposer d'une position dominante face à ces pays d'émigration qui leur permettrait de définir de manière autonome le traitement donné aux immigrants. Nous trouvons, ainsi, une possibilité empirique qui mérite une analyse spécifique : des politiques d'immigration menées par des pays d'immigration qui ne jouissaient pas d'une position dominante dans le cadre des relations internationales<sup>5</sup> et structurées dans le but de permettre aux agents étatiques de ces pays l'exercice d'un rôle actif dans les déplacements des immigrants européens<sup>6</sup>. Et c'est de cette position que, si elle n'est pas paradoxale elle est au moins ambiguë, sont apparues des catégories telles que *subsidié et spontané*.

Cependant, cela ne signifie pas que l'attraction d'immigrants européens soient la seule composante des politiques d'immigration développées par des pays latino-américains. A côté des mécanismes d'attraction ont été présentes, récurrentement, des pratiques de restriction à l'entrée d'immigrants, lesquelles configurent une troisième catégorie native : celle des immigrants indésirables. Celle-ci était, certes, une catégorie qui possédait une correspondante dans le vocabulaire juridico-administratif international. Elle apparaît dans l'article 5, section 3, de la *Conférence Internationale d'Émigration et d'Immigration* de 1924, qui a déjà été citée et à laquelle nous trouvons l'introduction suivante : « à considérer que la collaboration entre les pays d'émigration et les pays d'immigration est nécessaire en vue d'empêcher le déplacement d'émigrants indésirables, selon la législation en vigueur dans ces derniers pays, énonce le vote : (...) » (RMAIC, 1924).

---

<sup>4</sup> Comparer les études réunies dans Fausto, 2000.

<sup>5</sup> Les difficultés éprouvées par les diplomates brésiliens dans leur rapport aux représentants de l'Empire japonais, lors des propositions faites dans la Constituante de 1934 dans le sens d'interdire purement et simplement l'immigration japonaise dans le Brésil, donnent le plus parfait témoignage de cette condition vécue par les agents de l'État brésilien de représenter un pays d'immigration qui ne jouissait pas d'une position dominante dans le cadre international. Sur cette crise diplomatique occasionnée par cette situation, voir Carneiro Leão, 1989.

<sup>6</sup> Selon Devoto, à propos de l'Argentine : « une série de travaux et de dossiers élaborés depuis la fin de la décennie 1870 insistait sur la nécessité de réorienter la politique migratoire consacrée par la loi de 1876 dans un sens plus actif, pour promouvoir l'immigration d'autres groupes européens en consonance avec celui qui serait l'idéal de personnes de la partie la plus avancée d'Europe » (Devoto, 2000 :40). On doit dire, d'ailleurs, que des studios des politiques d'immigration en Amérique latine se sont toujours détenus, dans quelque mesure, sur les mécanismes d'attraction des immigrants. Voir Villalon (1997) et quelques-unes des études réunies dans Fausto (2000), entre autres.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Au Brésil, cette catégorie est apparue parmi les instruments juridiques républicains à travers le décret 18.408 du 25 septembre 1928 qui réglait, entre autres sujets, l'émission de « *visas sur des passeports étrangers, de manière à concilier les intérêts des immigrants et des voyageurs avec la défense du Brésil contre les indésirables de toutes sortes* » (Brasil, 1931 :81). Toutefois, cette catégorie entérinait des représentations écrites il y a longtemps dans des lois et des pratiques administratives qui qualifiaient négativement les populations et les individus, à partir d'une série de critères qui allaient des races jusqu'aux convictions politiques des immigrants, en passant par leurs conditions de santé et de travail, et leurs soi-disant caractéristiques nationales<sup>7</sup>.

Les catégories *spontanés*, *subsidiés* et *indésirables* configurent un vocabulaire minimal de compréhension des politiques d'immigration qui ont été développées par des agents de l'État Brésilien. En ce sens, je voudrais reprendre dans ces termes les critiques formulées ci-dessus à la littérature contemporaine sur des politiques d'immigration, tout en affirmant que l'absence d'une réflexion plus profonde sur les *subsidiés* résulte de la tendance à confondre la construction d'une politique active d'immigration avec la définition des *indésirables* et des façons adéquates de les traiter. Or, la politique d'immigration et de colonisation examinée ici a pour l'une de ses composantes fondamentales, spécifiquement, un ensemble d'actions et de représentations à travers lesquelles les agents du *peuplement* cherchaient à attirer des immigrants.

Pour conclure cette section, il faudrait quelques considérations sur l'usage que je fais du terme actif pour me rapporter aux politiques d'immigration qui contemplent non seulement des mécanismes de restriction, mais aussi des mécanismes d'attraction des immigrants.

Le paiement de billets a été le plus important des instruments à travers lesquels le gouvernement central et les gouvernements locaux ont essayé d'attirer des immigrants vers le Brésil. Pour mieux dire, ils ont essayé de diriger vers le Brésil une partie des millions d'immigrants qui sont arrivés en Amérique depuis le début du XIXe siècle jusqu'à la décennie 1930. Et il me semble indéniable que cet effort à intervenir de façon si directe dans l'ample processus de l'immigration de masse a donné des résultats significatifs en ce qui concerne l'incrément et la direction de l'immigration au Brésil.

L'intensité et la durée avec lesquelles cette ressource a été utilisée différencient la politique d'immigration brésilienne de celles mises en oeuvre dans d'autres pays latino-américains. Ainsi, à analyser l'intention des agents de l'État argentin d'attirer des immigrants européens, Devoto a conclu que les politiques publiques formulées par l'État argentin et projetées par son élite ont eu peu d'impact, sauf dans des moments ponctuels comme la décennie 1880, sur l'énorme flux d'immigrants reçu par le pays, qui a été effectivement le fruit de la combinaison de conditions macrostructurales avec des stratégies microsociales (Devoto, 2000 :33). En contraste avec le cas argentin, la politique de subside de billets internationaux pratiquée par des agents étatiques au Brésil a été responsable d'une parcelle significative des immigrants entrés dans le pays.

Pour ce qui est des différences entre la politique d'immigration argentine et celle du Brésil, le commentaire de Devoto se révèle être d'une importance fondamentale pour nous fournir quelques précautions dans le traitement des politiques d'immigration d'une manière générale. Premièrement, il nous stimule à ne pas confondre l'immigration et la politique

---

<sup>7</sup> Il faut souligner que la définition de ces catégories dans la loi n'épuise pas les significations avec lesquelles elles ont recouvert les actions étatiques. Pour une analyse plus détaillée des représentations qui structurent la catégorie *indésirable*, voir Ramos, 1996 et Seyferth, 1991.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

d'immigration. C'est ce que j'espère avoir fait tout en expliquant les différences entre les catégories *spontané* et *subsidié*. Ainsi, si les gouvernements central et étatiques ont accompli de grands investissements dans la production de *subsidiés*, en payant des billets et en organisant des *noyaux coloniaux* avec des immigrants européens, en courant en parallèle à ses efforts, un nombre encore plus grand de *spontanés* sont arrivés au Brésil le long de la période où ces politiques ont été mises en oeuvre, et ils l'ont fait dans des conditions semblables à celles décrites par Devoto pour l'Argentine.

Deuxièmement, il nous permet de souligner le fait que les actions étatiques et les interactions entre les agents de l'État et les immigrants ne sont plus qu'une parcelle des complexes et des multiples interactions qui ont structuré le processus de **l'immigration de masse**<sup>8</sup>. A la limite, je crois que ces actions étatiques doivent être analysées comme des prises de position à l'intérieur de ce processus plus ample.

De ces considérations, il résulte que le terme actif est employé ici pour qualifier les efforts que les agents étatiques du *peuplement* ont entrepris dans le but d'intervenir dans les déplacements des immigrants. Un effort d'intervention dont j'ai l'intention d'exposer la spécificité plus en avant, mais qui est aussi l'expression particulière d'une caractéristique plus générale des phénomènes d'émigration et d'immigration qu'est la dimension étatique/nationale de ces phénomènes.

### **Construction d'Autorité et Pouvoir Tutélaire : pouvoir comme induction.**

Pour montrer l'efficacité de ma proposition de prendre les actions et les représentations des agents du *Peuplement* comme une facette du processus de formation de l'autorité fédérale en matière d'immigration, je veux développer quelques principes analytiques qui sont présents dans une affirmation classique de Weber, selon laquelle :

« Pour d'autres fins de la connaissance (par exemple, juridiques) ou pour des finalités pratiques, il peut convenir (...) de traiter certaines formations sociales (état, coopérative, compagnie anonyme, fondation) comme si c'étaient des *individus* (par exemple, comme des sujets de droits et de devoirs, ou de certaines actions à portée juridique). Pour l'interprétation compréhensive de la sociologie, au contraire, ces formations ne sont autre chose que des développements et des entrelacements d'actions spécifiques de personnes individuelles, puisque seules celles-ci peuvent être sujettes d'une action orientée par le sens » (Weber, 1987 :12 – c'est moi qui ai mis en italique).

Ce principe, qui consiste à prendre l'État non pas comme un agent, mais comme une relation sociale entre les agents, a été amplement développé par Elias (1980 :12 e 1993) dans sa théorie du **processus civilisateur** et, plus récemment repris par De Swann (1990), pour expliquer les processus de collectivisation de santé, d'éducation et de sécurité sociale en Europe occidentale. Il implique la définition de « l'État » non pas comme une entité autonome, un agent social, mais comme un ensemble de pratiques sociales, d'institutions et de pouvoirs qui, à partir des dynamiques intra et inter-États qui ordonnent les chaînes d'interdépendance qui lient des individus et des groupes, sont centralisés et territorialisés

---

<sup>8</sup> Dans une distinction analogue à celle-ci, Oliveira Filho affirme : « C'est l'extinction du petit producteur, que cela se produise par des moyens basiquement économiques ou politiques, qui permet d'expliquer la colonisation comme un mouvement de masses et non pas comme un simple reflet de politiques gouvernementales tendant à favoriser ou à diriger le processus migratoire, de simples essais sans la moindre signification sur l'induction de processus sociaux » (Oliveira Filho, 1979 :112).

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

dans des processus de longue durée. Ainsi, au lieu de concevoir l'État comme une réalité substantive, il conviendrait mieux que nous parlions plutôt de **processus d'étatisation**.

Quelques études (spécialement Elias, 1993 et Tilly, 1975 et 1996) ont amplement développé cette perspective à travers l'analyse des processus qui ont mené à la constitution des monopoles fiscal et militaire dans un corps administratif différencié, lequel se trouve à l'origine des États européens modernes. Un troisième monopole qui y est mêlé, c'est le monopole juridique, lequel est intimement lié à l'imposition de la représentation de l'existence d'un ordre légitime dont l'État serait le représentant et le fondateur. Ces monopoles et d'autres, une fois constitués, deviennent l'objet de disputes et l'origine de ressources matérielles et symboliques à partir desquelles des agents d'État potentialisent leurs actions face aux autres agents sociaux.

Dans la littérature brésilienne concernant les processus de formation d'État, nous trouvons une contribution fondamentale dans le texte *Pouvoir privé et construction de l'État sous la première République* d'Elisa Pereira Reis (1991). Dans ce texte, l'auteur argumente de façon convaincante que la période de l'histoire brésilienne identifiée comme *Vieille République* a connu une expansion des agences étatiques en même temps que le renforcement d'intérêts privés. En ce sens, l'auteur s'oppose à deux formulations basiques : «(a) la construction de l'état est un événement discret, un phénomène réalisé une fois pour toutes dans la vie d'une société ; et (b) l'existence d'un jeu d'addition zéro entre le pouvoir privé et le pouvoir public » (Reis, 1991 :45). De la première supposition proviennent les conceptions du processus de formation de l'État Brésilien comme s'il s'était réalisé une fois pour toutes pendant la période Impériale, et de la deuxième, provient la supposition selon laquelle la prédominance des oligarchies rurales en direction de l'État a impliqué la réduction de l'espace réservé au pouvoir public.

L'auteur s'oppose aux deux présuppositions tant théoriquement qu'empiriquement, en affirmant que l'État n'a pas manqué d'avoir une identité propre à l'intérieur du régime fédératif sous la domination des oligarchies. Au contraire, l'expansion de la capacité infrastructurelle de l'État – « le pouvoir de pénétrer effectivement la société civile et logistiquement d'exécuter des décisions politiques » (Reis, 1991 :48) – pendant la *Vieille République* a permis la re-centralisation et la re-territorialisation du pouvoir public dans cette période-là. Cela est montré dans son analyse du processus qui a résulté dans l'intervention fédérale sur les prix du café, qui au début avait été sollicitée par les cultivateurs de café eux-mêmes et qui a occasionné des mécanismes bureaucratiques jusqu'alors inexistant de contrôle de l'économie du café.

Nous nous trouvons ici devant une formulation essentielle à mon argumentation : les actions d'agents étatiques ne sont pas un simple produit d'un État tout fait. Les actions faites au nom de l'État, bien que demandées à partir d'intérêts privés, construisent l'État lui-même.

Si l'on tient compte de quelques contributions des formulations citées ci-dessus pour analyser des aspects de la formulation et du fonctionnement, tout au long des temps, d'un segment de l'administration publique fédérale, *le Peuplement*, il est possible de définir ses agents, comme, avant tout, des agents sociaux dont les actions sont rapportées à un *corpus* juridico-administratif – les lois, les décrets, les arrêtés, etc, qui normalisent son statut administratif, ses actions et ses relations avec les autres agents sociaux -, aux ressources budgétaires mises à disposition du *Peuplement*, et à la représentation selon laquelle ils



Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

constituent un ordre public tributaire de l'existence de l'État National Brésilien, c'est-à-dire, à leur **légitimité**<sup>9</sup> en tant qu'agents d'État.

Mais ces actions ne doivent pas être conçues seulement comme tributaires des éléments qui accordaient à leurs agents la condition d'agents d'État. Ces actions, elles-mêmes, étaient dirigées à la production d'autorité étatique. A reprendre des observations critiques signalées encore ci-dessus, on voit que les actions des agents du *Peuplement* n'étaient pas une simple exécution des directives définies depuis une administration publique définitivement constituée. Elles étaient une partie de la construction même de cette administration, dans la mesure où elles étaient dirigées dans le sens de rendre l'autorité fédérale reconnue dans le rapport de ces agents aux autres agents sociaux impliqués dans les actions relatives à la colonisation et à l'immigration.

L'usage que je fais de ce concept d'**autorité** deviendra plus clair à partir de quelques observations. Commençons par la lecture que Marc Abélès fait de la relation entre la **domination** et la **légitimité** chez Weber. Selon Abélès, Weber a proposé une interrogation à propos des fondements de la **domination**, en prenant pour référence non pas la façon dont un groupe parvient au pouvoir dans une formation sociale donnée, mais la façon dont les individus obéissent, ce qui implique une interrogation à propos des **motifs** qui orientent les actions d'obéissance. C'est de cette interrogation que provient la lecture de la **domination** comme une probabilité de trouver obéissance à un commandement donné. Et parmi les **motifs** que Weber propose, on remarque la croyance en la **légitimité** comme une condition fondamentale des actions d'obéissance, donc, de toute la domination (Abélès, 1990 :80). L'expression de cette lecture est le commentaire suivant de Weber à propos de l'État :

« Un état moderne – en tant qu'un réseau d'une spécifique action humaine en commun – subsiste en partie très considérable de la manière suivante: parce que certains hommes orientent leur action par la *représentation* selon laquelle celui-là *doit exister* ou exister de telle ou quelle façon ; c'est-à-dire, selon laquelle *possèdent validité* des ordinations ayant ce caractère d'être juridiquement orientées » (Weber, 1987 :13 – mises en italique par l'auteur).

En ce sens, nous pourrions conclure de la formulation webérienne qu'un « idéal d'État » est un des principaux **motifs** qui orientent les actions et les relations entre les individus, lesquelles sont constitutives de l'existence et du fonctionnement des États. Et cela est valable tant pour ces individus qui agissent au nom de l'État que pour ceux qui font l'objet de l'action étatique (Abélès, 1990 :82)

Cela nous mène à la question de la reconnaissance de l'autorité qui peut être éclaircie à partir de la critique que Skalnick (1999) faite à la conception d'**autorité** présente dans la tradition webérienne. L'auteur affirme que définir la légitimité comme cruciale à l'autorité la rend une sous-catégorie du pouvoir, car la violence finit par en être le fondement ultime. En opposition à la formulation webérienne, mais averti de la complexité des situations concrètes, il construit deux types idéaux, l'un relatif au **pouvoir**, conçu comme le résultat de l'usage ou de la menace d'usage de la force physique, et l'autre, relatif à l'**autorité**,

---

<sup>9</sup> « L'action, en particulier la sociale, et aussi singulièrement la relation sociale peuvent s'orienter, du côté de leurs participants, dans la **représentation** de l'existence d'un **ordre légitime** » (Weber, 1987 :25 – mises en valeur par l'auteur). Voir aussi Bendix (1996 :50).

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

conçue comme devant être gagnée à travers la reconnaissance publique (Skalnick, 1999 :164)<sup>10</sup>.

De la séparation entre la légitimité et l'autorité proposée par l'auteur, il résulte que ce n'est pas simplement une question de reconnaître aux agents de l'État leur droit d'imposer un ordre public, mais reconnaître leur capacité à diriger les autres individus dans des directions spécifiques. Ainsi, l'effort pour construire des comportements entre ceux qui font l'objet de l'action implique l'acte d'aller au-delà des mécanismes d'interdiction de comportements ou d'acceptation de l'ordre public, cela implique l'acte de produire chez eux la reconnaissance de la capacité des agents de l'État à les diriger. Et c'est dans la conjonction de ces sens que j'affirme que ces agents s'efforcent de devenir des **autorités** face aux autres agents sociaux.

Et à l'origine de ces efforts nous pouvons trouver la différence entre la relation de **pouvoir** et la relation de **violence** proposée par Foucault. Selon l'auteur :

“En fait, ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action même. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes. Une relation de violence agit sur un corps, sur des choses: elle force, elle plie, elle brise, elle détruit: elle referme toutes possibilités; elle n'a donc auprès d'elle d'autre pôle que celui de la passivité; et si elle rencontre une résistance elle n'a d'autre choix que d'entreprendre de la réduire. Une relation de pouvoir, en revanche, s'articule sur deux éléments qui lui sont indispensables pour être justement une relation de pouvoir: que 'l'autre' (celui sur lequel elle s'exerce) soit bien reconnu et maintenu jusqu'au bout comme sujet d'action; et que s'ouvre, devant la relation de pouvoir, tout un champ de réponses, réactions, effets, inventions possibles.” (Foucault, 1984: 313).

Cette formulation est intéressante à la construction de mon argumentation, vu que la différence entre les *indésirables* et les *subsidiés*, à partir des traitements auxquels ils sont soumis par les agents du *Peuplement*, s'organise dans ces extrêmes idéaux qui vont, dans un pôle, de l'interdiction du déplacement à travers l'usage ou la menace d'usage de la force physique, jusqu'à l'autre pôle, où l'on cherche l'adoption de comportements de la part des immigrants/colons, tels le déplacement dirigés et certaines pratiques productives et politiques, qui ne pouvaient être obtenues qu'à travers des mécanismes d'induction<sup>11</sup>. Dans ces termes, les actions des immigrants/colons étaient en proie à des actions des agents du Peuplement qui objectivaient donc la construction d'une relation de **pouvoir**.

---

<sup>10</sup> L'emphase sur le rôle joué par les actes de consentement dans le fonctionnement de l'autorité publique n'est pas étrange aux lecteurs de Weber comme Bendix (1996:54). Toutefois, il me semble que sa lecture est dirigée à la réponse de la question suivante : comment l'ordre est-il maintenu ? Tandis que la critique de Skalnick est adéquate à une spécificité de mon argumentation qui réside dans le fait que les actes de consentement exigés des immigrants/colons ne puissent pas être compris comme un simple assentiment à un ordre légal, une fois qu'ils sont impliqués dans la production de comportements qui ne peuvent pas être définis à partir d'un ordre juridique, comme les techniques produites, par exemple. Ainsi, la relation d'autorité face aux immigrants/colons était en cours de construction.

<sup>11</sup> Les verbes que Foucault utilise pour identifier cette action sur les actions qui caractérise le **pouvoir** viennent bien à propos dans cette perspective qui privilégie l'induction au détriment de l'interdiction. Selon Foucault, le pouvoir « *Il incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable...* » (Foucault, 1984 :313).

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Prise comme un aspect de la relation de **pouvoir**, la conception d'**autorité** exposée ici s'approche assez du concept de **gouvernance**, tout aussi issu d'une certaine lecture de ces propositions de Foucault, employé par Shore et Wright (1997) dans leur **Anthropology of policy**. Selon les auteurs :

“We use ‘governance’ to refer to the more complex processes by which policies not only impose conditions as if from ‘outside’ or ‘above’, but influence people’s indigenous norms of conduct so that they themselves contribute, not necessarily consciously, to a government’s model of social order. In other words ... governance is ‘a more or less methodical and rationally reflected *way of doing things*, or *art*, for acting on the actions of individuals, taken either singly or collectively, so as to shape, guide, correct and modify the ways in which they conduct themselves’. In this sense, governance is understood as a type of power which both acts *on* and *through* the agency and subjectivity of individuals as ethically free and rational subjects” (Shore e Wright, 1997:6).

En prenant quelques éléments du concept de **gouvernance** pour préciser l'usage que je fais de l'idée de la construction d'autorité, je dirais que les actions dirigées à la construction d'**autorité** impliquent l'effort à transformer les agents et les agences d'État, leurs actions et les représentations répandues par eux, en des éléments importants face aux autres agents sociaux, de façon à ce que ces derniers doivent les prendre en considération dans leurs auto-représentations et dans leurs actions. Ainsi, ma lecture des actions et des représentations des agents du Peuplement est orientée par l'effort à identifier les mécanismes au moyen desquels ces agents cherchaient à construire cette relation d'**autorité** face à une multiplicité d'interlocuteurs. En ce sens, budget, lois, aides et concession de lotissements, entre tant d'autres, doivent être conçus comme des ressources mobilisées dans la construction de cette relation d'autorité.

Du point de vue à partir duquel je travaille, le montage de ce segment de l'administration publique, le *Peuplement*, a actualisé un aspect du processus de formation de l'État, qui consiste dans l'incorporation de populations et de territoires non seulement à la juridiction de droit de l'État National, mais aussi à la présence effective de pouvoirs étatisés. Ce qui implique non seulement la constitution d'agents et d'agences d'État, mais aussi l'existence de mécanismes à travers lesquels ces agents qui parlent et agissent au nom d'un État s'efforcent de faire en sorte que diverses populations commencent à connaître et à reconnaître l'autorité étatique. Cela implique aussi l'instauration de points de repère de l'action étatique, tels que des bâtiments, des routes et des lois, ainsi que la production et la diffusion de représentations qu'a l'État dans son centre.

Enfin, ce sont des mécanismes qui ont pour objectif de faire de ces agents sociaux qui parlent et agissent au nom de l'État, des directives répandues par eux, des actions réalisées par eux et des monuments qui matérialisent la présence de l'État, une référence à partir de laquelle les autres agents sociaux doivent calculer leurs calculs et leurs actions. A travers ces mécanismes, des individus seraient convaincus, éduqués, stimulés, contraints et conditionnés à croire à l'existence de l'État et à contruire une parcelle significative de leurs identités sociales par référence à cette croyance et à ses effets.

En ce sens, les éléments qui constituaient certains immigrants comme *subsidiés*, tel que le paiement des billets et la concession des lotissements, par exemple, sont ici conçus comme des mécanismes à travers lesquels les agents du *Peuplement* cherchaient à agir sur les actions de ces immigrants/colons afin de construire là une relation d'autorité. Les

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

mécanismes de cette nature employés par les agents du *Peuplement* gardent des ressemblances avec ceux qui sont délimités dans une forme de **pouvoir**, dans le sens attribué par Foucault à ce terme, déjà décrit ci-dessus, qui peut être qualifié de **titulaire** (Souza Lima, 1995 et 2002).

Nous pouvons trouver chez Oliveira Filho (1988) une première approche des formes d'actualisation de la **tutelle** comme un mécanisme de **pouvoir**. Modalité de relation entre les agents ou les groupes, le phénomène de la **tutelle** a pour fondement l'opposition entre une incorporation pleine et une incorporation déficitaire de certains codes de conduite, lesquels sont définis par référence au groupe social qui occupe la position dominante dans la relation tutélaire. La **tutelle** fonctionne, donc, comme un mécanisme de contrôle sur un ensemble d'individus potentiellement dangereux à cause de leurs comportements déviants (Oliveira Filho, 1988 :222). Dans le tableau qui suit, l'auteur systématise dans des personnages sociaux spécifiques quelques possibilités d'actualisation des différences d'incorporation des codes de conduite :

La Tutelle dans l'univers de conduites potentiellement antisociales		
Sous-groupes	Nature de la différence	Conditions de réincorporation
Porteurs de handicap physique	Incapacité à une conduite normale	Artifices visant à éviter une complète exclusion
Mineurs	Socialisation incomplète	Avec le temps et avec l'action de l'éducateur, on doit arriver à des conduites adéquates
Indiens	Socialisation incomplète X Diversité culturelle	Le tuteur doit mener le processus d'apprentissage
Étrangers	Autre forme de socialisation	Apprentissage et assimilation autoconduits <sup>12</sup>
Infractions	Transgression temporaire des canons qu'ils connaissent	Institutions punitives et correctionnelles

<sup>12</sup> Il est évident que l'analyse concrète des multiples conditions d'exercice de la **tutelle** doit amener l'investigateur au-delà des définitions plus générales que ce tableau heuristique ne suppose. Ainsi, toute l'analyse que je développe cherche à démontrer que les mécanismes d'action des agents du *Peuplement* sur les *subsidiés* étaient basés sur la représentation de ces immigrants comme des nécessiteux de **tuteurs** qui leur conduisent l'apprentissage et l'assimilation de certaines formes de conduite.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

L'une des vertus de cette systématisation est de révéler l'ampleur du spectre d'agents qui peuvent faire l'objet de relations **tutélaires**, en même temps qu'elle explicite l'un des aspects les plus évidents de ce type de relation de **pouvoir**, qui est :

« (...) la dimension éducative, pédagogique, dont se revêt la relation (supposée d'apprentissage et de protection) entre le tuteur et le protégé. Ce dernier est toujours celui qui est supposé avoir une connaissance partielle ou déformée des codes culturels dominants. (...)

La finalité de la tutelle est justement celle de transformer, à travers un enseignement et une orientation dirigés, de telles conduites déviantes en des actions et en des significations prescrites par les codes dominants » (Oliveira Filho, 1988:224).

La représentation de la déviation par référence à des modèles de conduite et la relation pédagogique qui en provient sont, donc, constitutives de l'exercice des relations tutélaires et la source de la légitimité de l'exercice de l'autorité des tuteurs sur les protégés.

Un pas en avant dans la compréhension de la façon dont la tutelle assure l'exercice de certaines relations de **pouvoir** serait fait avec la définition du concept de **pouvoir tutélaire**, par Souza Lima (1995)<sup>13</sup>. Dans une formulation simplifiée du concept, mais instrumentale à mes desseins, l'auteur définit le **pouvoir tutélaire** comme :

« [une] forme d'action pour le gouvernement sur des espaces (géographiques, sociales, symboliques), qui agit à travers la délimitation de populations destinataires d'un type d'intervention 'pédagogique' vers la capacité d'autoconduction morale et politique pleine comme des intégrants d'une communauté politique » (Souza Lima, 2002 :2)

De cette définition, il est possible d'extraire quelques éléments pour l'analyse des actions des agents du Peuplement. Le premier d'entre eux consiste dans le fait que ceux qui font l'objet de ce type de pouvoir sont classifiés comme des segments populationnels ayant des caractéristiques distinctes et auxquels devraient correspondre des traitements spécifiques. Et ces classifications attribuent des contenus déviants à des conduites qui ont des significations culturelles multiples et variées, et qui sont des caractéristiques des segments y retenus. En ce sens, des termes génériques comme : indiens (Souza Lima, 1995), mineurs (Vianna, 1997) et immigrants (Ramos, infra), par exemple, configurent des procédés de catégorisation et d'identification des individus qui découpent des segments au milieu de populations, en leur attribuant des caractéristiques génériques de contenu déviant au-dessus des différences concrètes entre ceux qui y sont classifiés. En ce sens, les classifications produites à partir de l'État jouent un rôle dans la construction d'identités sociales<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> L'auteur a construit ce concept au moyen de l'analyse des classifications et des actions des agents du *Service de Protection aux Indiens et Localisation de Travailleurs Nationaux* (SPILTN) qui, ainsi que le *Peuplement*, faisait partie du *Ministère d'Agriculture Industrie et Commerce*. A l'intérieur du Ministère, les agences partageaient quelques fonctions homologues, vu qu'au SPILTN il appartenait, en principe, de fixer tant des populations indigènes que des métis, des ex-esclaves et leurs descendants – ensemble qui forme les « *travailleurs nationaux* ». En 1918, on a commencé à appeler cela simplement SPI, une fois que l'attribution de *localisation de travailleurs nationaux* est passée de la deuxième à la première agence.

<sup>14</sup> Un exemple est la transformation d'un mode de classification juridico-administratif qui structure encore aujourd'hui tous les registres étatiques sur les immigrants, la classification par nationalités, en une identité sociale, tout comme nous le montre l'analyse de Martins à propos de la « transformation du colon en un Italien » (Martins, 1973 : chapitre 2 de la partie 3). Dans la même direction, Seyferth montre comment une certaine forme d'organisation de l'espace et du travail, d'origine étatique, la colonie, fonde bien longtemps après la déstructuration de cette organisation, une identité sociale, celle du colon (seyferth, 1983/84).

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Le deuxième élément à souligner consiste dans le fait que ces catégories sont des classifications produites par des agents étatiques qui, en même temps, demandent l'action étatique par rapport à ces segments de la population. Comme nous l'avons vu auparavant, la définition même « d'immigrant » est liée à l'existence des États, ce qui constitue la catégorie « immigrant » comme une catégorie juridico-politique, avant même d'être un concept sociologique. Et une spécificité des classifications produites dans l'exercice du **pouvoir tutélaire** consiste dans la définition de ces segments de la population comme des nécessiteux d'une action étatique qui les protège et les conduise jusqu'à une soi-disant intégration comme une partie du « peuple brésilien » (Souza Lima, 2002 :1).

En ce sens, ces classifications sont construites pour l'action et l'intervention. Ainsi, Souza Lima montre comment la classification des *indiens* opérée depuis le **SPI** est structurée sur des catégories qui forment une échelle évolutive auxquelles devraient correspondre différents traitements de la part de l'État Brésilien, basés sur l'idée selon laquelle plus les populations sont éloignées du modèle final de comportement, plus elles sont incapables de gérer leur propre destin, devant ainsi être conduites par « une main tutélaire ».

Et, comme le **SPI**, le *Peuplement* découpait aussi les populations qui faisaient l'objet de son action selon des critères qui leur étaient nécessairement étranges, dans des catégories telles qu'*immigrants*, *colons* et *travailleurs nationaux*, lesquelles supposaient que les groupes classifiés de cette façon étaient incapables de gérer leur propre destin, devant être orientés, surveillés et conduits (ce qui varie selon la catégorie et la conjoncture dans lesquelles ils sont insérés) par des agents du *Peuplement* qui devaient exercer sur elles un rôle tutélaire, en les conduisant dans leur « développement ». Dans cette action, les agents du *Peuplement* ne concevaient les pratiques culturelles des agents qui faisaient l'objet de leur action ni comme une option ni comme des différences culturelles, mais comme des déviations, quoique transitoires devant donner lieu à des comportements « civilisés » ou « patriotiques ». Et, une fois qu'elles avaient pour référence ce type de classification, les actions du *Peuplement* produisaient des inégalités effectives, tout en établissant des traitements différenciés selon leurs catégories classificatoires, comme dans le cas des *immigrants* et des *travailleurs nationaux*.

Du rôle attribué aux actions étatiques dans la conduction de ces populations proviennent encore les opérations de hiérarchisation, d'agglutination et de localisation des populations-cible dans des espaces déterminés. En ce sens, l'organisation des espaces sociaux et symboliques auxquels les populations classifiées comme tel sont assurées est coextensive au travail de classification. Celle-ci est, en même temps, la construction de certains modes d'appropriation de l'espace – c'est-à-dire, de définition des moyens d'accès à la terre et de sa valorisation comme une marchandise. Un exemple, dans l'action du **SPI**, c'étaient les *postes d'attraction*, les *postes indigènes*, les *populations indigènes*, et les *centres agricoles*. Pareillement, les classifications qui différençaient les *immigrants* et les *travailleurs nationaux* correspondaient à l'allocation dans des espaces différenciés comme les *noyaux coloniaux* et les *centres agricoles*.

Finalement, cet effort de conduction des populations-cible a impliqué l'usage de techniques pédagogiques employées dans les efforts de conduction des immigrants/colons, parmi lesquelles on remarque la *propagande* et l'*exemple*.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

## **Pouvoir Tutélaire dans le Peuplement : principes et techniques de construction d'objets, agents et réseaux d'interaction sociale.**

Dans cette section, je présenterai, alors, les techniques au moyen desquelles les agents du Peuplement cherchaient à induire des comportements chez les immigrants/colons et pour ce ils construisaient en même temps l'autorité publique. Ces techniques s'explicitent dans les actions et les représentations dirigées vers les immigrants subsidiés et étaient appliquées de manière à constituer ce que j'ai appelé la **chaîne tutélaire**.

Par techniques, je nomme, basiquement, les divers mécanismes employés dans la définition du rapport des fonctionnaires du *Peuplement* aux autorités étatiques, comme les colons, à l'espace, aux *nationaux* et aux *indésirables* qui constituent et font partie d'une accumulation d'expériences étatiques sur la gestion des populations d'immigrants. Ces mécanismes qui pourraient être décrits naïvement comme des mécanismes d'application d'une politique sont, en fait, des techniques de construction de relations définies ici comme tutélaires. Ce sont des mécanismes au moyen desquels on cherchait à construire les interactions entre les agents d'État et les autres agents sociaux. On cherchait à établir des connexions entre les deux, mais une connexion spécifique, qui accordait aux agents d'État un rôle tutélaire face aux autres agents sociaux.

Ces techniques peuvent être réunies en cinq découpages basiques. Le premier est celui qui identifie les pratiques relatives à la concession d'*aides* et de *faveurs* aux immigrants et aux colons. Parmi celles-ci, j'en retiendrais : la concession ou le remboursement des billets internationaux, le transport et l'hébergement gratuits jusqu'au *noyau colonial*, l'offre de grains et d'instruments de production, la vente financée du *lotissement*, les travaux payés dans lesquels le colon pouvait s'engager tant qu'il n'obtenait pas sa première récolte, etc. Ces *aides* et ces *faveurs* configuraient des actions et des investissements étatiques au moyen desquels les agents du *Peuplement* cherchaient, à travers le temps, à attirer les immigrants et les colons, à les fixer et à les induire à adopter certains comportements.

Ces mécanismes d'action des agents du *Peuplement* sur les *subsidiés* étaient basés sur la représentation de ces immigrants comme nécessitant d'*aide* et de *faveur*. Donc, l'emploi de cette technique impliquait l'intervention étatique en matière d'immigration, non pas en termes de sa restriction, mais en termes de son support et, par conséquent, de son induction. En même temps, cette technique constituait les agents du Peuplement comme des **tuteurs** dont l'obligation était de conduire l'adaptation, l'apprentissage et l'assimilation de certaines formes de conduite de la part des immigrants. Celle-ci était la base même de la construction des *subsidiés*, de l'effort pour construire une immigration dirigée.

Ces *faveurs* et ces *aides* étaient conçues selon la logique du **don**, et accordées dans l'expectative d'une contrepartie qui devrait se dédoubler dans une série de comportements des colons tout au long du temps. Instrument d'une conduction, elles devaient construire une dette, à la fois matérielle et morale, des subsidiés face à l'État Brésilien. De cette conception provient la description, présente dans quelques dossiers des *inspecteurs* du *Peuplement*, de ces *faveurs* comme une expression de la *générosité* et du *sacrifice* du gouvernement brésilien au profit des immigrants et des colons.

Le deuxième découpage réunit les pratiques employées par les agents du *Peuplement* dans la constitution d'un circuit qui établissait des connexions, depuis l'Europe jusqu'au noyau colonial, de manière à induire les immigrants à diriger leurs déplacements de certaines manières et dans certaines directions. Ainsi, la constitution d'initiatives de

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

propagande et de contact avec les potentiels immigrants en Europe ; l'établissement de contrats avec les compagnies de navigation autour des billets des immigrants ; la réception des immigrants par des agents du *Peuplement* localisés dans des ports ; leur acheminement via chemins de fer et routes vers des *noyaux* préalablement destinés ou vers des destinations familiales préalablement communiquées ; leur passage, dans plusieurs moments de ce chemin dans des *hôtels*, toutes ces initiatives étatiques visaient à la construction d'un circuit de circulation des *subsidiés*, qui devrait servir également de référence à la circulation des *spontanés*.

Ce circuit avait pour contrepoint l'existence d'un 'sans-nombre' d'autres circuits de circulation, comme ceux qui conduisaient les immigrants vers l'Amérique du Nord ou vers l'Argentine. Il y en avait encore d'autres qui orientaient la migration dans les villes. Il s'agit de tant d'autres réseaux de relations construits à partir de familles, de voisinage et de nationalité, organisés tant à partir de l'action de recruteurs de main-d'oeuvre que de l'initiative même des immigrants. C'était au milieu de cette diversité de circuits que les agents du *Peuplement* s'efforçaient de construire le leur, de manière à induire l'ordination des déplacements dans le sens de la formation de courants d'immigration dirigés vers les *noyaux coloniaux fédéraux*.

Une caractéristique fondamentale de ce circuit consiste dans le fait que le passage par ce circuit impliquait, dans une certaine mesure, que les immigrants se mettent sous la tutelle des fonctionnaires du *Peuplement*. C'était ce consentement à la relation tutélaire qui leur permettait l'accès aux faveurs distribuées tout au long du circuit, comme le repos dans des *hôtels* et le déplacement par trains et sur des charrettes. D'où il résulte que l'acceptation de se mettre sous la tutelle des agents du *Peuplement* impliquait l'acceptation d'une *direction* et des *aides*, toutes deux étant des faces du **pouvoir tutélaire**.

Le troisième découpage que je veux établir porte sur celui qui identifie les techniques et les attributs de comportement nécessaires à mettre les agents du *Peuplement* en mesure d'inspirer de la confiance aux immigrants et aux colons. Les dossiers des agents du *Peuplement* contenaient une série de prescriptions relatives à certaines caractéristiques morales que ces fonctionnaires devaient posséder, de manière à induire les colons à certains états d'esprit. En particulier, la préoccupation à l'égard de la construction d'une ambiance morale à partir de laquelle le colon serait poussé à croire au prestige et à la capacité des fonctionnaires à les diriger.

Les fonctionnaires se présentaient aux colons comme des représentants d'un centre de pouvoir, identifié comme l'État brésilien. D'où leurs actions et leur présence représenteraient, en dernier ressort, le prestige et la capacité de l'État brésilien à conduire des immigrants et des colons : sa capacité à agir comme **tuteur**. La relation entre l'État et le fonctionnaire était circulaire, une fois que parmi les ressources dont disposait le fonctionnaire pour construire la désirable ambiance de prestige et de confiance, se trouvait, exactement, le fait qu'il n'était pas devant les colons et les immigrants comme un individu isolé, mais comme un représentant de l'État brésilien. Et le résultat désiré de cette représentation était celui de faire en sorte que les colons investissent leurs capitaux et leur travail dans le projet étatique et qu'en dernier ressort ils orientent leurs actions par la croyance en l'existence d'un centre respectable : l'État brésilien, avec son prestige, ses ressources et ses capacités.

Le quatrième découpage que je propose réunit les mécanismes relatifs à la représentation de l'efficacité des comportements que les agents du *Peuplement* proposaient que des immigrants et des colons adoptent. Il s'agit, en spécial, de la fonction pédagogique attribuée



Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

aux camps de démonstration et d'expérience, lesquels étaient conçus comme des sources d'enseignements aux colons.

Donc, il convenait à certaines actions, que les fonctionnaires du Peuplement développaient dans ces champs, le rôle de fournir des exemples pratiques du succès de certains modes de cultivations, et de certains produits, en même temps qu'ils fournissaient les instruments nécessaires pour que ces exemples soient suivis. De ce fait, le centre de cette pédagogie était l'exemple, c'était à travers lui que les fonctionnaires cherchaient à exercer le rôle d'orientation face aux colons, caractéristique de leur condition **tutélaire**. L'efficacité de certaines actions, démontrée par des exemples concrets et pour lesquels les agents du Peuplement cherchaient la plus grande visibilité possible, devrait témoigner de la visibilité de l'entreprise coloniale, en montrant également la compétence de l'État brésilien à exercer un rôle **tutélaire**. Et la cible de toutes ces démonstrations exemplaires était l'*état d'âme* des colons : leur volonté, leurs attentes, leur engagement dans le projet colonial et leur croyance aux images que projetaient les fonctionnaires.

Tout de même, pour maximiser l'efficacité de cet effort pédagogique, il fallait que les exemples soient dirigés vers les nécessités réelles des colons, comme c'était effectivement le cas du choix des produits à planter, d'après les conditions du sol et des marchés consommateurs, et des moyens de les cultiver. Il en résulte que les exemples étaient accompagnés de la distribution, nécessaire aussi aux colons, de ressources indispensables au commencement de la production, telles que des grains pour la culture, ou des outils pour travailler la terre. Cela se faisait dès l'arrivée des immigrants au noyau. C'était là le moment où ils n'avaient pas encore fait d'investissements dans le lotissement, en même temps qu'ils faisaient face à la situation déstructurante de se trouver devant une ambiance nouvelle, sans avoir d'expérience ou de connaissance accumulées sur les conditions de production de ces terrains. Ainsi, il y avait une demande concrète d'informations, de techniques et d'instruments de travail, sur laquelle les fonctionnaires s'appuyaient pour offrir leurs exemples.

Le cinquième découpage que je propose porte sur celui qui identifie les pratiques dirigées vers la constitution de chaînes d'autorité à travers l'appropriation des structures d'auto-organisation des immigrants et des colons, en spécial de leurs structures familiales. Ces pratiques mettaient les familles d'immigrants et de colons au centre de l'entreprise d'attraction d'immigrants et de montage de colonies.

L'importance accordée par le *Peuplement* aux familles d'immigrants ou de colons se révèle dans les pratiques qui les constituaient comme une unité statistique, un point d'appui pour la propagande, une unité productive et un lien dans une chaîne d'autorité. Parmi ces pratiques, on remarque le paiement de billets internationaux exclusivement à des familles. Une autre pratique significative a consisté dans la structuration de la relation entre l'État et les immigrants dans les formes d'une chaîne d'autorités, dont les liens au niveau de la colonie étaient constitués par la relation entre les fonctionnaires du *Peuplement* et les *chefs de famille*.

Cette relation se matérialisait dans des produits comme le *carnet du débiteur*, un document produit par l'État brésilien, ayant la liste de dettes et de crédits de la famille du colon, qui était mis sous la responsabilité de ce personnage: le chef de la famille. Le carnet servait de document de la relation que l'on comptait établir entre les colons et l'État brésilien, tout en donnant de la matérialité à tout un ensemble de catégories abstraites, telles que : *colon, État, dette et propriété*, en même temps que l'on construisait ce personnage, tout à la fois objet et sujet de pouvoir, à savoir le *chef de la famille*. Il était l'agent avec qui

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

L'État était en rapport et avec qui il communiquait. Et cette médiation, définie non pas à l'intérieur de la famille elle-même, mais à partir de la relation avec l'État, transformait *le chef de famille* en l'unité minimale d'autorité investie par l'État.

Je souhaiterais attirer l'attention encore sur le fait que la centralité accordée aux familles dans la politique du *Peuplement* nous révèle un type d'exercice de pouvoir dont la cible était la relation entre l'État et la famille, et non pas entre l'État et chaque individu singulièrement. Cela s'explique par l'insuffisance des moyens qui garantissent la présence étatique permanente dans les colonies, d'où il résultait l'impossibilité à exercer la vigilance moléculaire qui est caractéristique du pouvoir sur les individus.

Sur les individus l'État brésilien pouvait donc exercer plutôt la violence qui expulse ou arrête que l'autorité qui donne des ordres avec quelque expectative de légitimité de la part de celui qui ordonne et de la part de celui qui reçoit l'ordre. Les agents du *Peuplement* ne possédaient pas de moyens qui leur assureraient l'exercice de l'autorité sur les immigrants, à moins qu'ils n'aient recours à des structures dotées elles-mêmes, préalablement, de l'autorité auprès des immigrants. La principale de ces structures était la famille de l'immigrant qui, à cause de cela, tenait un rôle central dans la stabilisation de la relation de domination légitime des fonctionnaires sur les colons et les immigrants.

Dans le fonctionnement excellent de cette chaîne d'autorités, chaque individu devrait intégrer une famille pour pouvoir bénéficier des *aides* et des *faveurs* étatiques. Mais la famille n'était pas conçue comme une association d'individus. Elle devrait exister comme une totalité organique dotée d'un *chef*, d'une *tête*. De cette façon, chaque individu se rattacherait à ce centre, le *chef* qui, à son tour, se rattacherait aux fonctionnaires dans le *siège* du noyau colonial, qui se situaient eux-mêmes à l'intérieur de la chaîne hiérarchique du *Peuplement*, refermant ainsi un cercle qui nouait la construction d'autorités locales et centrales.

La construction de cette chaîne d'autorité se basait ainsi sur l'appropriation de pratiques sociales constitutives des réseaux d'interaction sociale eux-mêmes, qui faisaient l'objet de la politique du *Peuplement*. En même temps, le recours à ces pratiques avait pour résultat la construction de liens d'interdépendance entre les familles d'immigrants et les autorités étatiques.

L'analyse de ces techniques révèle quelques-uns des mécanismes au moyen desquels les politiques publiques construisent l'interaction sociale. Dans ce cas spécifique, les liens d'interdépendance que les agents du *Peuplement* s'efforçaient d'établir étaient structurés sur la forme d'une chaîne tutélaire, qui se réappropriait des familles de colons et des immigrants, en y identifiant des interlocuteurs privilégiés et en les connectant à l'autorité étatique.

Dans ce processus, les agents du *Peuplement* cherchaient à faire l'image d'un centre exemplaire tout plein de médiateurs qui se matérialisait dans les comportements des fonctionnaires eux-mêmes, dans la relation entre les *sièges* et les *lotissements coloniaux*, dans les démonstrations de culture, dans la distribution de produits, et dans la concession de *faveurs* et d'*aides*. En dernier ressort, ce qu'on représentait dans ce centre exemplaire et au moyen de ces médiateurs était l'État national lui-même qui servait d'orientation aux agents sociaux et à leurs pratiques.

**Conclusion : observations sur « le pouvoir de dompter du faible ».**

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

Par l'expression « le pouvoir de dompter du faible » avec laquelle j'ai nommé cet article, je cherche à identifier deux éléments centraux qui caractérisent les actions et les représentations qui ont constitué la politique de *Peuplement du Sol National*.

La première d'entre elles porte sur la possibilité d'identifier un rôle actif de la part de l'État brésilien par rapport à la mobilité des immigrants qui consiste moins dans la capacité à imposer des limites à cette mobilité, ce qui configure l'exercice du pouvoir comme une interdiction, que dans l'utilisation d'une série de mécanismes qui permettent d'induire la mobilité des immigrants dans une certaine direction, ce qui configure l'exercice du pouvoir comme une induction.

Et, dans une grande mesure, cet effort d'induction a été doublement déterminé par le rôle dominé dont l'État brésilien jouissait dans les relations internationales et par la condition secondaire du pays en matière de destination préférentielle des immigrants.

Cette double détermination avait pour conséquence l'exiguïté des ressources de contrôle coercitif qui permettraient aux agents de l'État brésilien d'imposer certains comportements aux immigrants qui y arrivaient. Un exemple de cette fragilité peut être identifié dans les constantes plaintes sur la ré-immigration en Argentine des immigrants amenés au Brésil au moyen du paiement de billets internationaux. Vu que la liberté de mouvement devrait être garantie aux immigrants sous peine de l'occurrence de conflits diplomatiques qui, à la limite, pourraient empêcher l'immigration européenne dans le Brésil, la capacité à diriger les mouvements et les comportements d'immigrants et de colons ne pourrait jamais reposer sur des mécanismes d'interdiction, mais plutôt d'induction.

Dans ces termes, les pratiques et les catégories qui constituaient la politique de *Peuplement* étaient conçues et menées à partir d'une dimension stratégique dont l'objectif était d'induire les immigrants et les colons à l'adoption de certains comportements. Et tout cet effort d'induction, qui attribue à la propagande, aux *aides* et aux exemples un rôle central, configure, je crois, une réponse à la question suivante : comment imposer des directions à l'intérieur d'une interaction dans laquelle on occupe une place dominante ? Autrement dit, comment le faible peut-il dompter ?

La deuxième caractéristique que je voudrais souligner par cette expression identifie un aspect des actions des agents du *Peuplement* sur les immigrants et les colons qui porte sur le fait que « le pouvoir de dompter du faible » implique une direction qui se réalise à long délai, à effets parfois pervers, et qui peut être mieux comprise à partir des figures du berger et du militaire.

Bien que les militaires soient quelquefois mêlés aux pratiques de colonisation, les rapports qu'ils établissent avec les populations migratrices n'étaient pas des rapports disciplinaires<sup>15</sup>. Les actions mises en jeu dans l'interaction avec les immigrants et les colons sont mieux comprises à partir de la figure du berger, qui a affaire à une masse d'un volume bien supérieur à ses ressources de contrôle, et qui est plus ou moins mobile et flexible dans ses arrangements et ses déplacements. Sur ce « troupeau », le berger s'efforce d'éliminer certaines possibilités et en même temps qu'il lui en offre d'autres<sup>16</sup>.

Ainsi, « le pouvoir de dompter du faible » était exercé à travers des techniques au moyen desquelles ces « bergers d'hommes » offraient des chemins à des migrants et des immigrants. Et parce qu'on rendait ces chemins plus réalisables et plus probables que

---

<sup>15</sup> Là je pense à la définition de de Weber, selon laquelle la **discipline** implique l'expectative d'obéissance immédiate à des ordres reçus, en vertu des coutumes enracinées de ceux qui obéissent (Weber, 1980 :42).

<sup>16</sup> Sur le thème du **pouvoir pastoral**, voir Foucault, 1990.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

d'autres, parce qu'on faisait certains investissements dans ces chemins, parce que ceux qui faisaient l'objet de cette action se trouvaient devant des possibilités limitées, et qu'en même temps leur survie était liée au succès de l'entreprise, les migrants et les immigrants qui ont fait l'objet de ces techniques en venaient, parfois, à risquer leur propre vie sur les chemins indiqués par ces « bergers d'hommes ».

Toutefois, c'est dans la distance entre le promis et l'offert, dans le fait que ce « berger » est un faible qui dompte en se faisant passer pour un fort, en promettant ce qu'il ne saurait offrir, que se révèle la perversité de ces entreprises, qui est la perversité de conduire l'autre dans des entreprises plus risquées, lorsqu'on n'a pas les moyens de garantir le succès de l'entreprise. Lorsque même on soupçonne le risque selon lequel cette conduction ne mènera pas à bon terme, du moins pas pour tous. Ce faible qui dompte s'éloigne là du berger, qui doit veiller à chacun des individus de son troupeau, et qui se rapproche du calcul militaire, dans lequel ce qui compte ce sont les avancements collectifs de l'exercice sur le territoire.

Comme objet du « pouvoir de dompter du faible », le troupeau d'hommes est conçu comme une totalité, et le parcours qu'il suit et construit est plus important que sa survie et son bien-être. D'où il peut conduire à des lieux risqués, perdus au milieu du bois, au milieu de la lutte. Car pour ce conducteur l'occupation des espaces par la présence des brebis est plus importante que son bien-être individuel, et il y aura de la réussite si quelque chose de cette entreprise fructifie, même si quelques brebis meurent sur le chemin.

### **Bibliographie**

ABÉLÈS, Marc

1990 *Anthropologie de l'État*. Paris: Armand Colin

BAILLY, Gustavo Adolpho

1931 *Legislação Agrícola Brasileira* vol.N.5. Imigração-Colonização. Rio de Janeiro: Imprensa Oficial

BENDIX, Reinhard

1996 *Construção Nacional e Cidadania, Estudos de nossa ordem social em mudança*. São Paulo: Edusp.

CARNEIRO LEÃO, Valdemar.

1990 *A crise da imigração japonesa no Brasil*. Brasília: IRPI.

DE SWAAN

1990 *In Care of the State. Health Care, Education and Welfare in Europe and the USA in the Modern Era*. Cambridge: Polity Press.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

DEVOTO, Fernando J.

2000 "Imigração européia e identidade nacional nas imagens das elites argentinas (1850-1914)". In: Fausto, Boris. *Fazer a América*. São Paulo: Edusp.

EISENSTADT, S. N.

1954 *The absorption of Immigrants*. London, Routledge.

ELIAS, Norbert.

1980 Introdução à Sociologia. Lisboa: Edições 70.

1993 O Processo civilizador. Vol. II: Formação do Estado e Civilização. Rio de Janeiro: Jorge Zahar Editores.

FAUSTO, Boris (Org.)

2000 *Fazer a América*. São Paulo: Edusp.

FOUCAULT, Michel.

1984 "Deux essais sur le sujet et le pouvoir" In: Dreyfus, Hubert e Rabinow, Paul. *Michel Foucault. Un parcours philosophique*. Paris: Gallimard.

1990 "Omnes et Singulatim: por uma crítica da 'razão política'". *Novos Estudos*, n.26. São Paulo: CEBRAP.

KLEIN, Herbert S.

2000 "Migração Internacional na História das Américas". In: Fausto, Boris. *Fazer a América*. São Paulo: Edusp.

MARTINS, Carlos.

1929 *Uma política de imigração*. Rio de Janeiro: Tipografia do "Jornal do Comércio".

MARTINS, José de Souza.

1973 *A imigração e a crise do Brasil agrário*. São Paulo: ed. Pioneira.

NEUMAN, Gerald L.

1996 *Strangers to the Constitution, Immigrants, Borders and Fundamental Law*. Princeton: Princeton University Press.

NOIRIEL, Gerard.

1988 *Le Creuset Français*. Paris : Éditions du Seuil.

1991 *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*. Paris: Calmann-Lévy.

OLIVEIRA F<sup>o</sup>, João Pacheco.

1979 "O Caboclo e o brabo. Notas sobre duas modalidades de força-de-trabalho na expansão da fronteira amazônica". *Encontros com a civilização brasileira*, 11

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

1988 *O nosso governo: os Ticuna e o regime tutelar*. São Paulo/Brasília: Marco Zero/CNPq.

PERRIER, Hubert

1994 « L'hostilité envers les immigrants et la question de l'identité nationale aux États-Unis (1776-1930) ». In: Ullmo, Sylvia (org.) *L'immigration américaine: exemple ou contre-exemple pour la France*. Paris : Editions L'Harmattan.

RAMOS, Jair de Souza,

1996 “Dos males que vêm com o sangue: as representações raciais e a categoria do imigrante indesejável nas concepções sobre imigração da década de 20”. In: Maio, Marcos Chor e Santos, Ricardo Ventura. *Raça, Ciência e Sociedade*. Rio: Ed. Fiocruz.

2002 *O Poder de domar do fraco: Construção de autoridade e poder tutelar na política de Povoamento do Solo Nacional*: Tese de doutorado. Rio de Janeiro: Museu Nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro.

REIS, Elisa P.

1991 “Poder privado e construção de Estado na Primeira República”. In R. Boschi (org) *Corporativismo e Desigualdade – A construção do espaço público no Brasil*. Rio de Janeiro: Rio Fundo editora/ Iuperj.

Relatórios do Ministério da Agricultura Indústria e Comércio (RMAIC)

1909/1930. Imprensa Nacional

SALES, Tereza

1992 “Imigrantes estrangeiros, imigrantes brasileiros: uma revisão bibliográfica”. *Revista Brasileira de Estudos de População*. Vol. 9, nº 1. São Paulo: ABEP.

SAYAD, Abdelmalek.

1981 “Le phénomène migratoire: une relation de domination.” *Annuaire de L'Afrique du Nord*. Paris, XX:365-406. Paris : Centre National de la Recherche Scientifique.

1991 *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles : De Boeck Université.

1999 Immigration et "pensée d'État". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 129. Paris: Éditions du Seuil.

SCHNAPPER, Dominique

1991 *La France de l'Intégration*. Paris: Gallimard.

SEYFERTH, Giralda

1983/84 “Camponeses ou operários?: o significado da categoria colono numa situação de mudança”. *Revista do Museu Paulista – nova série – volume XXIX*. São Paulo: USP.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur

1991 "Os paradoxos da miscigenação: observações sobre o tema da imigração e raça no Brasil". *Cadernos Cândido Mendes*, 20. Rio de Janeiro: Edit. Cândido Mendes

SHORE, Cris e WRIGHT, Susan.

1997 "Policy: a new field of Anthropology. In: \_\_\_\_\_. *Anthropology of policy: Critical perspectives on governance and power*. Londres: Ed. Routledge

SKALNIK, Peter. "Authority versus Power. A View from Social Anthropology". In: Charter, Angela (org.). *The Anthropology of Power*. Londres: Ed. Routledge.

SOUZA LIMA, Antonio Carlos de Souza.

1995 *Um grande cerco de Paz*. Petrópolis: Vozes.

2002 "Tradições de Conhecimento para Gestão Colonial da Desigualdade". In: Souza Lima (org.) *Para uma Antropologia da Administração Pública no Brasil*. Rio de Janeiro: no prelo.

TILLY, Charles

1975 *The formation of National States in Western Europe*. Princeton: Princeton University Press.

1996 "As Cidades e os estados na História do mundo" e "Os Estados e seus Cidadãos". In: \_\_\_\_\_. *Coerção, Capital e Estados Europeus*. São Paulo: Edusp.

TODD, Emmanuel.

1994 *Le Destin des Immigrés*. Paris: Seuil.  
Vianna, 1997

VILLALÓN, Adriana.

1997 *Da conformação do tipo argentino: políticas imigratórias na Argentina 1949-1950*. Dissertação de Mestrado. Rio de Janeiro: Museu Nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro.

WEBER, Max.

1987 *Economia e Sociedade*. México: Fundo de Cultura.

WEIL, Patrick

1994 "La Politique Française de l'Immigration depuis 1945" In: Falga, Bernard, Wenden, Catherine e Leggewie, Claus. *De l'Immigration à l'Intégration en France et en Allemagne*. Paris: Les Éditions du CERF.

ZUBILLAGA, Carlos

2000 "Breve Panorama da Imigração Maciça no Uruguai (1870-1931)" In: Fausto, Boris. *Fazer a América*. São Paulo: Edusp.

Intervention de Jair Da Souza Ramos. Séminaire sciences sociales et migrations ENS. Paris mars 2006. Ne pas citer sans accord de l'auteur